

Gouvernance de l'aquaculture: expériences et leçons apprises de quelques Etats Membres de la FAO et de certaines Organisations intergouvernementales

Nathanael Hishamunda

Development and Planning Service (FIEP)
Department of Fisheries and Aquaculture, Rome, Italy
Nathanael.Hishamunda@fao.org

INTRODUCTION

Lors de la quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches qui s'est tenue à Puerto Varas (Chili) du 6 au 10 octobre 2008, sur proposition de plusieurs Membres, le Secrétariat a organisé un événement spécial sur la gouvernance de l'aquaculture. Cet événement visait la mise en commun des initiatives et expériences de bonne gouvernance. Le Chili, la Chine, l'Inde, le Mozambique, la Norvège, ainsi que le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (NACA) et l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), ont présenté chacun leur expérience en matière de gouvernance de l'aquaculture. Ce papier donne le résumé de ces expériences et des leçons que l'on peut en tirer.

RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS: PARTAGE DES EXPÉRIENCES

Illustrant le contexte du développement de l'aquaculture dans son pays, notamment les cadres politiques, juridiques et institutionnels pertinents, le présentateur de l'expérience du Chili a indiqué que ces cadres

avaient permis un développement important de l'aquaculture dans son pays au cours des dix dernières années. Il a par ailleurs indiqué que le Chili avait adopté une approche participative pour la définition d'instruments de gouvernance et l'établissement de directives pour l'industrie du saumon. L'adoption de la Loi de base sur l'environnement et de la Politique nationale d'aquaculture il y a une décennie a été un événement important pour la gouvernance de l'aquaculture. Il a souligné que son pays s'attelle maintenant à améliorer le cadre juridique existant dans le but de renforcer la responsabilité sociale et environnementale, et de satisfaire aux exigences internationales sans nuire à la compétitivité du secteur.

En Chine, la gouvernance de l'aquaculture a attiré toute l'attention des responsables politiques il y a plus d'une trentaine d'années. Cependant, assurer la durabilité de l'aquaculture reste un sujet d'actualité et constitue toujours l'essence des lois et des règlements dans le pays. Il existe trois systèmes de gestion de l'aquaculture en Chine, à savoir: la planification de l'aquaculture

en eau de surface et sur estran, la certification en aquaculture et la certification dans le domaine de la production de semences. La gouvernance est définie à tous les niveaux administratifs et fait intervenir cinq types d'institutions, notamment: les institutions gouvernementales pour les politiques, la planification et les permis; les institutions d'application de la loi pour la surveillance et l'exécution; les institutions de recherche pour la recherche; les institutions de vulgarisation pour la démonstration et la formation; et les centres de prévention des épidémies pour le suivi, l'alerte et le contrôle.

L'expérience de l'Inde a porté sur la gouvernance en matière de crevetticulture durable. Cette expérience est née de la responsabilisation des petits aquaculteurs grâce à une stratégie de rassemblement des exploitations. En constituant les groupements d'exploitations crevetticoles et en mettant en application les pratiques optimales de gestion de ces exploitations, on a abouti à la création du «Centre national d'aquaculture durable», une institution gouvernementale



dont l'objet principal est d'étendre et gérer la stratégie de rassemblement des exploitations aquacoles. Cette approche (rassemblement des exploitations aquacoles) a permis de renforcer l'autonomie des petits aquaculteurs dans la mesure où elle leur a fourni un cadre idéal pour, par exemple, répondre aux exigences du marché. Les experts estiment que ce modèle de gestion et d'encadrement des aquaculteurs devrait se reproduire automatiquement et s'étendre à la plus grande partie du secteur aquacole national, notamment, le secteur crevetticole.

Le Gouvernement mozambicain a recouru aux mesures administratives et institutionnelles, et des mesures politiques et législatives comme instruments de bonne gouvernance. Au sujet des mesures administratives et institutionnelles prises, le Gouvernement a créé, en 2000, le Ministère des pêches, et en 2002, une Division de l'aquaculture a été créée au sein de ce ministère. Par ailleurs, en 2008, l'Institut pour le développement de l'aquaculture a été mis en place pour promouvoir ce secteur.

Quant aux mesures politiques et législatives, le Mozambique dispose de divers instruments de gouvernance dont une réglementation sur l'aquaculture, une relative à l'inspection et à l'assurance qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture, un code d'usages et des procédures opérationnelles normalisées pour la crevetticulture, une stratégie de développement de l'aquaculture destinée à guider le développement du secteur en général et une politique gouvernementale visant à réduire les tarifs douaniers appliqués aux aliments pour poissons importés. Un plan pour la prévention et le contrôle des maladies, avec les règlements connexes, est en préparation. En même temps, la loi sur les pêches, la réglementation relative à l'inspection et à l'assurance qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que le code des avantages fiscaux et le plan directeur sur les pêches sont en cours de révision.

L'un des objectifs du Gouvernement norvégien en matière de gouvernance de l'aquaculture est d'assurer la

durabilité environnementale en freinant les effets négatifs de l'aquaculture sur le milieu naturel, tout en préservant la compétitivité du secteur et en garantissant la transparence demandée par l'opinion publique. D'autres objectifs incluent les ruptures de confinement, la pollution, la santé et le bien-être des poissons, ainsi que les ressources en aliments pour poissons. Dans cet ordre d'idées, l'intervention du délégué de la Norvège a porté sur l'expérience de son pays dans la gouvernance de l'aquaculture d'eau froide en cages. Il a précisé que son pays utilise essentiellement des instruments législatifs dans la gouvernance de l'aquaculture en cages. Il s'agit notamment de la loi sur l'aquaculture qui s'appuie sur quatre piliers dont la rentabilité et compétitivité, la durabilité, la simplification de la législation et de l'administration ainsi que l'accès aux zones côtières. Il s'agit aussi de la loi alimentaire, qui, elle aussi, repose sur quatre piliers incluant la sécurité sanitaire des aliments, l'assurance de la santé, de la qualité et de l'intérêt des consommateurs, une industrie de production alimentaire viable et un accès durable au marché, et une bonne santé végétale et animale.

Le représentant de NACA a partagé l'expérience de son Organisation en se servant d'un paquet d'exemples de réussite en aquaculture. Il a mis en exergue certaines expériences de développement aquacole ayant eu des impacts socio-économiques positifs avec un minimum d'effets négatifs sur l'environnement, ce qui a permis de mieux comprendre les facteurs et les approches favorisant une croissance durable de l'aquaculture accompagnée de changements sociaux positifs.

Dans son intervention, le représentant d'OSPESCA,

qui a parlé de la gouvernance de l'aquaculture en Amérique centrale, a indiqué que l'un des objectifs de son Organisation était de promouvoir un développement durable et coordonné des pêches et de l'aquaculture en Amérique centrale, et que ses pays membres ont oeuvré de concert pour cet objectif. L'harmonisation et la mise à jour des législations dans presque tous les pays, la modernisation des politiques nationales, une participation coordonnée aux tribunes internationales, le partage des expériences et la mise en œuvre de projets régionaux représentent quelques unes des réalisations communes signalées. Les Membres d'OSPESCA utilisent le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable comme guide.

LEÇONS APPRISSES

Quelques leçons qui peuvent être tirées des expériences qui ont été partagées par quelques Etats Membres ainsi que par les représentants de certaines Organisations intergouvernementales ayant pris part à cette session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches peuvent se résumer comme suit : (1) Pourvu qu'il y ait une bonne gouvernance du secteur, le développement d'une aquaculture responsable et durable est possible et réelle à tous les échelons ; (2) Pour aboutir à une aquaculture durable et responsable, différents instruments de bonne gouvernance peuvent être utilisés dans différentes situations.

La bonne gouvernance s'appuie sur l'existence de textes législatifs clairs, transparents, équitables et aisément applicables, des réglementations simples couvrant tous les aspects de l'aquaculture et de sa chaîne de valeur, des mesures d'incitation économiques favorisant l'adoption de pratiques éprouvées, l'aide et l'encouragement aux exploitants pour les inciter à formuler, soutenir et appliquer des codes de gestion auto réglementés et à promouvoir des systèmes de production durable. Une bonne gouvernance de l'aquaculture nécessite également des institutions et des appareils administratifs solides et efficaces.

English Summary

At the fourth session of the Sub-Committee on Aquaculture of the Committee on Fisheries (COFI), which was held in Puerto Varas, Chile, from 6 to 10 October 2008, and at the request of several delegates, the Secretariat organised a special event on Aquaculture Governance. The aim was for countries to share their initiatives and experiences in this area. Chile, China, India, Mozambique, Norway as well as NACA (Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific) and OSPESCA (la Organización del Sector Pesquero y Acuícola del Istmo Centroamericano) were the presenters. This paper summarises their interventions and presents some lessons learned from their experiences. Provided that there is good governance of the sector, a sustainable and responsible aquaculture development is possible, and at all scales. Different governance instruments are available for use in different situations. Good governance in aquaculture requires predictable, transparent, equitable and easily enforceable legislative frameworks and simple regulations covering all aspects of aquaculture and its value chain, economic incentives that encourage best practices, prompting and assisting farmers to elaborate, support and enforce self-regulating management codes and the promotion of sustainability-conducive production systems. It is equally important to have robust and efficient institutional and administrative setups in place.